



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 61973

Texte de la question

M. Pierre Cardo appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des enfants atteints de dysphasie ou trouble de l'acquisition du langage qui rencontrent des difficultés pour poursuivre une scolarité normale à leur entrée au collège alors qu'ils ont une intelligence normale. Ces enfants, qui, le plus souvent ne relèvent pas de structure lourdes ou d'un suivi en IMP, pourraient poursuivre normalement leur scolarité dans les collèges au sein de classes adaptées, de petite taille, disposant de personnels formés à leur prise en charge et disposant d'un contrat éducatif comme cela a été préconisé par un rapport remis récemment au ministre de l'éducation nationale. Or il apparaît que de telles structures manquent cruellement dans notre pays et plus particulièrement dans les Yvelines et dans la région de Conflans-Sainte-Honorine, où pourtant plusieurs dizaines d'enfants seraient susceptibles de poursuivre leurs études dans de telles structures. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour apporter une réponse adaptée à ces problèmes et notamment ses intentions sur la création de classes adaptées dans les Yvelines.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61973

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3192